



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 6 novembre 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse
 Monsieur Hilarius Peter, conseiller
 Monsieur Patrice Godin, conseiller
 Monsieur Bernard Martel, conseiller
 Madame Ginette Laliberté, conseillère
 Monsieur Yvan Courchesne, conseiller
 Madame Karine Trahan, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2023-11-259 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Karine Trahan
 Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h00.

Adoptée.

2023-11-260 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 États comparatifs des revenus et dépenses
 - 4.3 Liste des immeubles pour taxes impayées et mandat à la MRC de Drummond
 - 4.4 Calendrier des séances 2024
 - 4.5 Dépôt programmation TECQ 2019-2023 (version 4)
 - 4.6 Reddition de comptes / Programme PRABAM
 - 4.7 DHC Avocats – Renouvellement annuel forfait téléphonique
 - 4.8 Audit 2023 – Octroi du mandat
 - 4.9 Règlement #299 modifiant le règlement #231 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence
 - 4.10 Social budget 2023
 - 4.11 Cadeaux employés
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt rapport du mois
 - 5.2 Offre de services de Prévention Formation Kingsey (SG Prévention inc.)
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
 - 6.2 Plan d'intervention – Offre de services EXP inc.
 - 6.3 Nettoyage de conduites – Terrain des loisirs
 - 6.4 Mandat Excavation Tourville – Entrée d'eau 116 Principale
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
 - 7.1 Adoption du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
 - 7.2 Barrage castor lot 5 981 502 – Mandat La Trappe Extermination
 - 7.3 Identification de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François comme responsable et signataire des ententes auprès d'Éco Entreprise Québec (ÉQQ), regroupement intermunicipal des municipalités de Durham-Sud
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1 Résolution ayant pour objet de demander à la MRC de Drummond un ajustement de la limite du périmètre urbain dans le cadre d'un projet résidentiel (optimisation du développement et saine gestion des infrastructures)
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
 - 10.1 Grande semaine des tout-petits – Demande de Catherine Blain
 - 10.2 Marché de Noël – Demande de contribution de Julie Cardin
 - 10.3 Club de l'amitié – Demande de contribution
 - 10.4 Chaise des générations – Demande d'appui
 - 10.5 Choeur Bella Voce – Demande de contribution
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE



Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2023-11-261 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 2 octobre 2023
- Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
- Séance extraordinaire du 19 octobre 2023

En conséquence,
Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois d'octobre 2023 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2023-11-262 4.1 Approbation des comptes à payer

Attendu que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,
Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :
Comptes à payer, pour un total général de 188 454.78 \$

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Julie St-Laurent

2023-11-263 4.2 États comparatifs des revenus et dépenses

Considérant que tel que prescrit à l'article 176,4 de la Loi sur les compétences municipales la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer les deux états comparatifs suivants :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

En conséquence,

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'État comparatif au 30 septembre 2022 et 2023 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour le présent exercice financier.

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu d'adopter l'État comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 et 2023 tel que présenté.



Adoptée.

2023-11-264 4.3 Liste des immeubles pour taxes impayées et mandat à la MRC de Drummond

Considérant que l'article 1022 du Code municipal du Québec mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposé au conseil pour approbation ;

Considérant que s'il en reçoit l'ordre du conseil, le Greffier-trésorier doit transmettre cet état à la MRC pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu que :

a) Le conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour les années 2021 et 2022 telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite ;

b) Le conseil municipal mandate la MRC de Drummond pour entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles ;

c) Le conseil municipal mandate la mairesse (ou la directrice générale et greffière-trésorière) à représenter la Municipalité de Durham-Sud lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de Drummond en juin 2024.

Adoptée.

2023-11-265 4.4 Calendrier des séances 2024

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

Considérant que le conseil municipal doit adopter le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil ;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 se tiennent à 19h à la Salle des Loisirs aux dates suivantes :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Lundi le 15 janvier | - Lundi le 5 février |
| - Lundi le 4 mars | - Mardi le 2 avril |
| - Mardi le 7 mai | - Lundi le 3 juin |
| - Mardi le 2 juillet | - Lundi le 12 août |
| - Lundi le 9 septembre | - Lundi le 7 octobre |
| - Lundi le 4 novembre | - Lundi le 2 décembre |

La séance extraordinaire du budget 2025 aura lieu à la Salle des Loisirs le jeudi 12 décembre 2024 à 19h.

Adoptée.

2023-11-266 4.5 Dépôt programmation TECQ 2019-2023 (version 4)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou



négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

2023-11-267 4.6 Reddition de comptes / Programme PRABAM

Attendu la subvention de 97 836\$ octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRABAM ;

Attendu que les travaux sont maintenant complétés ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la reddition des comptes ;

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que le conseil municipal entérine et confirme que les travaux visés par la reddition de comptes finale ont été réalisés.

Adoptée.

2023-11-268 4.7 DCH Avocats – Renouvellement annuel forfait téléphonique

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'accepter l'offre de services de DHC Avocats au montant de 400,00\$ pour le renouvellement annuel du forfait téléphonique.

Adoptée.

2023-11-269 4.8 Audit 2023 – Octroi du mandat

Considérant la réception de l'offre de service pour l'audit des états financiers et l'audit de Recyq-Québec de 2023;

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| - Daniel Tétreault CPA inc | 7 750,00\$ taxes en sus |
| - Serge Leblanc CPA inc | 6 890\$ taxes en sus |

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'accepter l'offre de service de Daniel Tétreault CPA inc au montant de 7 750,00\$ taxes en sus.

Adoptée.

2023-11-270 4.9 Règlement #299 modifiant le règlement #231 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence

Attendu que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion ;

Attendu que le règlement #299 a été présenté lors de cette même séance ;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'adopter le règlement #299 modifiant le règlement #231 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence tel que présenté et comme s'il y était au long reproduit.



Adoptée.

2023-11-271 4.10 Social – Budget 2023

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu que le conseil autorise la directrice générale à commander bouchées et boissons, jusqu'à un maximum de 1000,00\$ pour le jeudi 14 décembre 2023 lors de l'adoption du budget 2024, lequel sera suivi d'un social.

Adoptée.

2023-11-272 4.11 Cadeau de Noël des employés

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu de mandater la directrice générale pour acheter un petit cadeau de Noël pour tous les employés jusqu'à un maximum de 900\$.

Adoptée.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt rapport du mois

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

2023-11-274 5.2 Offre de services Formation Kingsey (SG-Prévention Inc.)

Il est proposé par

Et résolu d'accepter l'offre de services de Formation Kingsey (SG-Prévention Inc.) au montant de 5 015,00 \$ taxes en sus.

Adoptée.

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois

Le responsable des travaux publics dépose les rapports hebdomadaires des activités du service.

2023-11-275 6.2 Plan d'intervention – Offre de services EXP inc.

Considérant l'offre de services soumise par les Services EXP inc pour assister la municipalité dans la préparation de son nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

Considérant que la dépense est admissible au programme TECQ ;

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'accepter l'offre de services de Services EXP inc jusqu'à un maximum de 9 800,00\$ avant taxes pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée.

2023-11-27 6.3 Nettoyage de conduites – Terrains des loisirs

Considérant les soumissions reçues pour le nettoyage de conduites au terrain des loisirs dont les résultats sont les suivants :

- | | |
|-----------|-------------------------|
| - Enviro5 | 1 681,80\$ taxes en sus |
| - Sanivac | 2 152,00\$ taxes en sus |

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'accepter la proposition de l'entreprise Enviro5. au montant de 1 681,80\$ taxes en sus.



Adoptée.

2023-11-276 6.4 Mandat Excavation Tourville – Entrée d'eau 116 Principale

Considérant la demande de raccordement au réseau d'aqueduc municipal de M. Sylvain Plante (lot 5 982 247) à la conduite d'eau potable ;

Considérant que la municipalité est d'accord pour défrayer les coûts jusqu'à l'entrée d'eau à la condition que M. Plante défraie les coûts reliant l'entrée d'eau jusqu'à son bâtiment ;

Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu de mandater Excavation Tourville pour effectuer les travaux.

Que les coûts soient répartis selon la répartition citée en préambule.

Adoptée.

7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE

2023-11-277 7.1 Adoption du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable

Considérant le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,
Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Durham-Sud pour l'année 2022 tel que préparé par la directrice générale Julie St-Laurent et approuvé par le MAMH le 17 octobre 2023.

Adoptée.

2023-11-278 7.2 Barrage castor lot 5 981 502 – Mandat La Trappe Extermination

Considérant l'entente établie entre La Trappe Extermination et la Municipalité daté du 5 juin 2023 ;

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu de confier le mandat à La Trappe Extermination pour résorber la problématique du barrage de castor situé sur le lot 5 981 502, selon les termes de l'entente préétablie.

Adoptée.

2023-11-279 7.3 Identification de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François comme responsable et signataire des ententes auprès d'Éco Entreprise Québec (ÉQQ) regroupement intermunicipal des municipalités de Durham-Sud,

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud supporte la création d'un comité intermunicipal pour la mise sur pied d'un regroupement de gestion des matières résiduelles munic mrc sauf drummond à dix-sept (17) municipalités;

Attendu que depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

Attendu qu'Éco Entreprise Québec reconnaît le regroupement intermunicipal de gestion des matières résiduelles des municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham comme organisme municipal signataire légitime et qu'une résolution identifiant une municipalité signataire pour le regroupement intermunicipal de gestion des matières résiduelles est requise;

En conséquence,
Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu que le conseil autorise et identifie la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François comme responsable et signataire des ententes auprès d'Éco Entreprise Québec



(ÉQQ);

Que le conseil autorise Sylvie Laval, mairesse et Julie St-Laurent, directrice générale à signer le protocole d'entente avec Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

Adoptée.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-11-280

8.1 Résolution ayant pour objet de demander à la MRC de Drummond un ajustement de la limite du périmètre urbain dans le cadre d'un projet de développement résidentiel (optimisation du développement et saine gestion des infrastructures)

Attendu que dans un contexte de pénurie de logement, la municipalité recherche la disponibilité de terrains à développer pour l'aménagement d'une rue et la mise en marché de terrains afin d'assurer la consolidation de son périmètre urbain ;

Attendu que sur les 12 terrains identifiés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond (ci-après schéma) (voir tableau 5.12 du schéma) et considéré comme un espace de consolidation (montré en jaune sur la carte 5.2 du schéma), 3 sont maintenant construits depuis 2017 ;

Attend que les espaces vacants pour aménager des terrains résidentiels sont de plus en plus restreints ;

Attendu que le positionnement d'un terrain offrant une belle opportunité de développement résidentiel, présente un enjeu d'efficience qui nous apparait être remédiable ;

Attendu que la problématique est liée à la délimitation actuelle de la limite du périmètre urbain, non calquée sur une limite forte telle une limite de propriété existante au moment même de sa délimitation. Cette limite ne tient pas compte de la réalité terrain, rendant le développement potentiel du lot 5 982 172 moins optimale ;

Attendu que bien que cette limite du périmètre urbain aurait pu faire l'objet d'un ajustement lors de la refonte du schéma, celle-ci est restée identique à celle du passée, puisqu'aucun projet de mise en valeur n'avait été déposé auprès de la municipalité à ce moment ;

Attendu que le secteur à développer est situé dans une zone de réserve résidentielle et qu'il y a lieu également de transformer ce secteur en zone résidentielle de développement prioritaire en échangeant une superficie équivalente ailleurs dans le périmètre urbain qui est en zone de développement (partie du 6 ha prévue au schéma sur la carte 5.2) ;

Attendu qu'il est démontré ci-dessous dans la présente résolution qu'il est opportun voire nécessaire pour assurer l'optimisation de la rue pour ce développement et assurer une desserte optimale du réseau d'aqueduc, d'obtenir l'ajustement de la limite du périmètre urbain à la limite du terrain à développer, afin de permette davantage de lots et ainsi faire un développement plus durable et assurer une saine gestion des infrastructures ;

Attendu que différents arguments répondant aux exigences prévues à l'article 3.7 du document complémentaire du schéma, seront mis de l'avant ci-dessous, bien qu'il ne s'agisse que d'un ajustement mineur de la limite du périmètre urbain (environ 7 000 m²) ;

Attendu que l'ajustement souhaité (environ 7 000 m²) est un territoire situé en zone rurale blanche et donc aucun impact sur la zone verte agricole ;

Attendu que la municipalité demande donc à la MRC de procéder à un ajustement mineur de la limite du périmètre urbain et/ou de faire les démarches qui s'imposent avec le MAMH pour ajuster cette limite du périmètre, vu que la superficie en cause est faible et qu'il s'agit d'une zone blanche rurale de l'autre côté de cette limite ;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'adopter cette résolution demandant à la MRC de procéder à un ajustement de la limite du périmètre urbain à la limite du lot 5 982 172 afin que l'ensemble du lot soit considéré à l'intérieur du périmètre urbain, et/ou de faire les démarches nécessaires avec le MAMH pour ajuster cette limite, afin de permettre un développement optimal du secteur visé.

La mise en situation qui suit de même que les impacts de la limite actuelle du périmètre urbain et le transfert prévu d'une zone de réserve résidentielle, ainsi que les cartes à l'appui de cette demande, sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.



9. LOISIRS ET CULTURE

2023-11-281 9.1 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

Attendu qu'une rencontre d'information a eu lieu avec la ville de Drummondville pour l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture entre cette dernière et les municipalités de la MRC de Drummondville ;

Attendu que l'entente actuelle vient à échéance le 31 décembre 2023 et que la ville de Drummondville a manifesté son intérêt de modifier l'entente à la suite d'une étude du coût de revient pour l'entente par municipalité ;

Attendu que malgré l'augmentation des coûts, il est bénéfique de signer la nouvelle entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture pour les citoyens de la municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'accepter la nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Drummondville pour une durée de 4 ans au coût de 16 871\$ avec une indexation de 2.5% par an.

Que la mairesse et la directrice générale soit autorisées à signer au nom de la municipalité de Durham-Sud l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture et à intervenir avec la ville de Drummondville pour la durée de l'entente, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Adoptée.

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

2023-11-282 10.1 Grande semaine des tout-petits – Demande de Catherine Blain

Considérant l'invitation reçue dans le cadre de la 8^e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) à l'effet d'élever le drapeau de la GSTP au mât de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'élever ledit drapeau de la GSTP au mât de l'hôtel de ville en date du 20 novembre 2023, et ce dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance.

Adoptée.

2023-11-283 10.2 Marché de Noël – Demande de contribution de Julie Cardin

Considérant la demande de contribution de Mme Cardin pour le Marché de Noël 2023 ;

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'offrir une contribution d'un montant de 107.90\$ à Mme Cardin pour le Marché de Noël 2023 tenue dans la municipalité de Durham-Sud.

Adoptée.

2023-11-284 10.3 Club de l'amitié – Demande de contribution

Considérant la demande de contribution de la FADOQ Club de l'amitié de Durham-Sud ;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu d'accorder une contribution de 150,00\$ à FADOQ Club de l'amitié de Durham-Sud.

Ginette Laliberté s'est retirée des délibérations et s'est abstenue de voter.

Adoptée.

2023-11-285 10.4 Chaise des générations – Demande d'appui moral



Attendu que la MRC Drummond a accepté et démontré beaucoup d'enthousiasme envers le projet porteur d'espoir de la chaise des générations lancée par la ville de Québec et son maire, Bruno Marchand ;

Attendu que Mères au front souhaite offrir une Chaise décorée par les enfants des écoles de quartiers afin qu'une place symbolique soit réservée à la prochaine génération autour de la table du conseil de la municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par Ginette Laliberté
Et résolu de signifier notre appui moral au groupe Mères au front et d'accueillir une chaise des générations au bureau municipal.

Adoptée.

2023-11-286 10.5 Choeur Bella Voce – Demande de contribution

Considérant la demande de contribution du Choeur Bella Voce;

Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu d'offrir une compensation financière de 150,00\$ au Choeur Bella Voce.

Adoptée.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. RAPPORT DES EMPLOYÉS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-10-287 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu que la séance soit levée à 20h00.

Adoptée.

Sylvie Laval
Mairesse

Julie St-Laurent
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Sylvie Laval, Mairesse